



Assurance

Le Canopy Protection Plan couvre votre Kindle d'Amazon contre la Panne Electrique ou Mécanique Non Couverte par la Garantie Constructeur, le Dommage Accidentel, la Défaillance Interne de la Batterie et le Vol pendant la durée de validité de votre Plan.

Ce document correspond aux conditions générales complètes et constitue ensemble avec la lettre de bienvenue et le Certificat d'Assurance, votre contrat d'assurance. Sauf indication contraire sur votre Certificat d'Assurance, votre numéro de police d'assurance correspond à votre numéro de transaction Amazon.

Définitions

Dans ce document, les termes suivants ont la signification suivante :

"Amazon" : Amazon Services Europe Sarl.

"Appareil de Remplacement" : Le Kindle qui vous a été fourni à la suite d'un Sinistre Indemnifié. L'Appareil de Remplacement est un Appareil Remis à Neuf du même modèle. Toutefois si un modèle de remplacement identique n'est plus disponible, Canopy peut remplacer votre appareil par un nouvel appareil.

"Appareil Remis à Neuf" : un Kindle remis à neuf conformément aux normes constructeurs.

"Assureur" : Liberty Mutual Insurance Europe Limited.

"Canopy" : nom commercial utilisé par NEWAsurion Europe Limited en relation avec le Plan.

"Certificat d'Assurance" : document établi par Canopy suite à votre souscription au Plan, et détaillant les spécificités de votre Canopy Protection Plan, en ce compris le numéro de police d'assurance, le type de couverture, le montant de la prime et la date effective de début et de fin de votre couverture d'assurance au titre du Plan.

"Déclaration de Sinistre" : déclaration d'un sinistre à Canopy au 800 94 8035 (numéro gratuit d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche, 365 jours par an, couvert ou susceptible d'être couvert par le Plan.

"Défaillance Interne de la Batterie" : défaillance interne de la batterie ayant pour conséquence que la charge maximum tombe en-deçà de la moitié de la capacité initiale.

"Dommage Accidentel" : toute détérioration ou destruction, ou toute Oxydation Accidentelle, nuisant au bon fonctionnement ou à la bonne utilisation du Kindle et résultant d'une cause extérieure et soudaine ou d'un accident lors de la manipulation du Kindle tels que les déversements non-intentionnels et imprévus de liquide, chute du Kindle ou écrans brisés.

"Durée" : nombre d'années à partir de la date indiquée sur votre Certificat d'Assurance, reportée de deux (2) semaines supplémentaires, laissant ainsi la marge nécessaire pour la livraison du Kindle acheté en ligne.

"Kindle" :

- La Liseuse Kindle ou la Tablette Kindle dont les références sont indiquées sur le Certificat d'Assurance et ainsi couvertes par le Plan, ou
- La Liseuse Kindle ou la Tablette Kindle échangée après mise en œuvre de la garantie constructeur et déclarée à Canopy au 800 94 8035 (numéro gratuit d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche, 365 jours par an ou par email à canopy@amazon.fr, ou
- L'Appareil de Remplacement que nous vous avons fourni au titre du présent Plan à la suite d'un Sinistre Indemnifié.

"Nous", "Nos" ou "Notre" : Liberty Mutual Europe Insurance Limited ou NEWAsurion Europe Limited agissant au nom et pour le compte de l'Assureur pour la gestion du Plan.

"Oxydation Accidentelle" : Dommage, tel que la rouille, résultant du contact du Kindle avec un liquide, provenant d'un événement extérieur et soudain et nuisant au bon fonctionnement du Kindle.

"Panne Electrique ou Mécanique Non Couverte par la Garantie Constructeur" : tout dysfonctionnement interne (autre qu'une défaillance de la batterie) ayant pour cause un phénomène électrique, électromécanique ou mécanique d'un ou de plusieurs composants du Kindle causé par a) défaut de matière et/ou de fabrication, b) usure normale ou détérioration, c) poussière, chaleur ou humidité, ou d) surtension électrique. **Seuls sont couvertes par la garantie Panne Electrique ou Mécanique Non Couverte par la Garantie Constructeur (i) pour les Plans d'une Durée de deux (2) et trois (3) ans, les pannes du Kindle d'origine ou de l'Appareil de Remplacement durant la période de garantie du constructeur sous réserve que les pannes ne relèvent pas de ladite garantie constructeur et (ii) uniquement pour les Plans d'une Durée de trois (3) ans, les pannes du Kindle d'origine ou de l'Appareil de Remplacement survenant après l'expiration de la période de garantie du constructeur.** Pour des informations supplémentaires concernant la garantie constructeur, veuillez consulter ci-dessous l'article "Procédure en cas de sinistre".

"Plan" : Plan de Protection Canopy.

"Sinistre Indemnifié" : Déclaration de Sinistre approuvée et à la suite de laquelle vous avez reçu soit un Appareil de Remplacement soit le remboursement du montant de votre Kindle au titre du Plan.

"Tiers" : toute personne autre que le représentant légal ou un employé si vous êtes une personne morale, toute autre personne autre que vous si vous êtes une personne physique, votre épouse/ époux ou partenaire civil, votre ascendant ou descendant, ou toute personne non autorisée par vous à utiliser votre Kindle.

"Vol" : soustraction frauduleuse du Kindle par un Tiers.

"Vous" ou "Votre" : la personne nommément désignée dans le Certificat d'assurance

Coordonnées de l'Assureur et de la *Financial Conduct Authority*

L'Assureur est Liberty Mutual Insurance Europe Limited, autorisé par la *Prudential Regulation Authority* et réglementé par la *Prudential Regulation Authority* et la *Financial Conduct Authority* (n°202205), dont le siège social est situé au : Third Floor, 2 Minster Court, Mincing Lane, London, EC3R 7YE (Grande-Bretagne). Liberty Mutual Insurance Europe Limited est autorisé à exercer des activités d'assurance en France sous le régime de la libre prestation de services conformément aux dispositions de la Directive 92/49/CEE (tel que modifiée ultérieurement et transposée en France dans le Code des assurances) et figurant dès lors sur la "Liste des assureurs européens habilités à pratiquer l'assurance en France", liste tenue par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Cette assurance est gérée par NEWAsurion Europe Limited, autorisée et réglementée par la *Financial Conduct Authority* (n°502545), dont le siège est situé: Chiswick Place, 272 Gunnersbury Avenue, Chiswick, W4 5QB (Grande-Bretagne). NEWAsurion Europe Limited est autorisé à pratiquer en France sous le régime de la libre prestation de services conformément aux dispositions de la Directive 2002/92/CE (tel que ultérieurement modifiée et transposée en France dans le Code des assurances) et est inscrit sur la "Liste des intermédiaires d'assurance européens autorisés à pratiquer l'intermédiation en assurance en France", liste tenue par l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance.

Vous pouvez consulter le registre de la *Financial Conduct Authority* sur <http://www.fca.org.uk/register> ou en appelant le +44 20 7066 1000.

La marque et autres images, logos et noms relatifs à NEWAsurion Europe Limited sont la propriété de NEWAsurion Europe Limited.

Coordonnées du Gestionnaire

NEWAsurion Europe Limited (exerçant sous le nom commercial Canopy en relation avec le Plan).

Téléphone : 800 94 8035 (numéro gratuit d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche, 365 jours par an.

Adresse postale : NEWAsurion Europe Limited – Canopy – CDV 41890 – 350 Chemin Pré Neuf – 38350 La Mure – France.

E-Mail : canopy@amazon.fr

Comment souscrire

Vous pouvez souscrire au Plan au moment de l'achat de votre Kindle ou dans les 30 jours suivant son achat.

Vous pouvez souscrire au Plan si vous avez plus de 18 ans, résidez de façon permanente en France métropolitaine, qu'on ne vous a jamais refusé d'assurance auparavant et que votre Kindle vaut plus de 20 Euros.

Qu'est ce qui est couvert ?

Le Kindle d'origine ou l'Appareil de Remplacement enregistré sur votre compte Amazon est couvert par le Plan.

Au titre du Plan vous êtes couvert contre :

- ✓ une Panne Electrique ou Mécanique Non Couverte par la Garantie Constructeur ;
- ✓ un Dommage Accidentel ;
- ✓ la Défaillance Interne de la Batterie ;
- ✓ le Vol.

Prime Unique

Vous devez régler la prime unique (toutes taxes comprises) indiquée sur le bulletin de souscription que vous avez complété au moment de la souscription au Plan sur le site www.amazon.fr. Le montant de la prime unique est également indiqué sur le Certificat d'Assurance qui vous sera communiqué après votre souscription au Plan.

Procédure En Cas de Sinistre

En cas de Panne Electrique ou Mécanique Non Couverte par la Garantie Constructeur, d'un Dommage Accidentel, d'une Défaillance Interne de la Batterie ou de Vol de votre Kindle pendant la Durée du Plan, il vous suffit de faire une Déclaration de Sinistre par téléphone en appelant Canopy au 800 94 8035 (numéro gratuit d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche, 365 jours par an **dans un délai de 30 jours à compter de la connaissance du dommage, de la panne ou du Vol.**

Vous devez déclarer tout Vol de votre Kindle aux services de police du pays où le Kindle a été volé dans un délai de 48 heures (ou dès que cela est raisonnablement possible, si ce n'est pas raisonnablement possible de le faire dans un délai de 48 heures) à compter de la survenance du Vol (n'oubliez pas de demander qu'il vous soit communiqué un numéro de plainte (ou l'équivalent local)) avant de faire votre Déclaration de Sinistre.

Dès validation de votre Déclaration de Sinistre, Canopy vous fournit un Appareil Remis à Neuf du même modèle en général dans les 2-3 jours ouvrés. Si un remplacement par un modèle identique n'est pas disponible, Canopy peut remplacer votre appareil avec un nouvel appareil, ou s'il n'y a pas d'appareil disponible, Canopy vous remboursera le prix d'achat initial de votre Kindle.

L'Appareil de Remplacement sera couvert par la garantie constructeur pendant un délai de 90 jours à compter du jour où vous avez reçu votre Appareil de Remplacement. De plus, la garantie constructeur d'origine de votre Kindle d'origine est maintenue et sera transférée sur votre Appareil de Remplacement. Cela signifie que votre Appareil de Remplacement pourra bénéficier des avantages de la garantie constructeur jusqu'à la plus tardive des dates suivantes :

- ✓ l'expiration de la garantie constructeur d'origine, ou
- ✓ l'expiration de la garantie constructeur de 90 jours de votre Appareil de Remplacement (90 jours à compter du remplacement de l'appareil).

La durée de la garantie constructeur d'origine inclue (i) la période d'un (1) an pendant laquelle votre Kindle d'origine est couvert par la garantie commerciale du constructeur et (ii) la (les) période(s) de temps durant la(es)quelle(s) vous disposez de droits légaux en tant que consommateur en vertu du droit français concernant votre Kindle d'origine et pour tout Appareil de Remplacement, y compris en vertu de la Directive EU 1999/44/CE, laquelle inclue une période de deux (2) ans pour les droits légaux des consommateurs.

Lorsqu'une sinistre est couvert par le Plan et devient un Sinistre Indemnisé, le Kindle d'origine devient la propriété d'Amazon.

Vous devez retourner le Kindle endommagé ou défectueux au plus tard dans les 30 jours, en utilisant l'étiquette prépayée (qui vous sera fournie par voie postale ou par email). A défaut, des frais couvrant la valeur de votre Appareil de Remplacement vous seront automatiquement facturés, de tels frais ne pouvant toutefois pas excéder le prix d'achat du Kindle d'origine (ce paragraphe ne s'applique pas si votre Kindle a été volé).

Limitation de Garantie

Nos obligations aux termes du Plan seront considérées comme ayant été remplies et plus aucune Déclaration de Sinistre ne pourra être faite au titre du Plan, dès lors que vous aurez bénéficié de trois (3) remplacements ou d'un (1) remboursement au titre du Plan.

Ce qui n'est pas couvert / Exclusions

Il est également important de savoir que vous n'êtes pas couverts pour :

- ✗ **Toute Déclaration de Sinistre faite après que nous ayons remplacé votre Kindle trois (3) fois ou que nous vous ayons remboursé une (1) fois votre Kindle à la suite de précédentes Déclarations de Sinistres effectuées pendant la Durée du Plan.**
- ✗ **Toute Déclarations de Sinistre se limitant aux seuls accessoires et les accessoires à l'exception de (i) la batterie (vous serez couvert si la charge maximum tombe en-deçà de la moitié de la capacité initiale) et (ii) le chargeur fourni avec votre Kindle. Nous remplacerons uniquement les accessoires endommagés par le même sinistre que le Kindle ou les accessoires non compatibles avec l'Appareil de Remplacement que nous vous avons fourni suite à une Sinistre Indemnisé au titre du Plan.**
- ✗ **Dommages résultant d'une utilisation non autorisée de votre Kindle (par exemple l'achat ou le téléchargement non autorisé de données).**
- ✗ **Dommages d'ordre esthétique mineurs ou superficiels ou dommages causés par un nettoyage intérieur, une réparation ou un réglage non autorisé du Kindle ou une utilisation non conforme aux normes et prescriptions du constructeur.**
- ✗ **Tout dommage, panne, dysfonctionnement ou défaut relevant de la garantie constructeur et/ou résultant de la responsabilité du constructeur et géré par ce dernier au titre d'une campagne de rappel.**
- ✗ **Tout dommage indirect qui résulte du sinistre à l'origine d'une Déclaration de Sinistre, y compris tout préjudice subi en raison de votre impossibilité à utiliser le Kindle.**

- ✗ **Toute Déclaration de Sinistre résultant d'un incident causé par une guerre ou d'un acte d'hostilité d'une puissance militaire ou d'un acte de terrorisme ou d'une désintégration du noyau atomique et d'un rayonnement ionisant.**
- ✗ **Toute Déclaration de Sinistre intentionnelle fautive ou frauduleuse. Si nous donnons suite à une Déclaration de Sinistre qui se révèle être frauduleuse nous prendrons les mesures nécessaires au recouvrement des coûts engendrés par la Déclaration de Sinistre.**
- ✗ **Tout coût relatif au remplacement ou au rétablissement de toute application, données, logiciel, information ou musique stockée sur le Kindle couvert par le Plan.**
- ✗ **Panne ou dommage accidentel causé (i) par une utilisation excessive ou d'une utilisation intentionnellement abusive, non-conforme ou négligente du Kindle couvert par le Plan, (ii) des conditions météorologiques, telle que la foudre, la pluie, des inondations ou des vents violents, (iii) toute forme de virus informatique ou électronique.**
- ✗ **Tout coût résultant d'un entretien courant, d'une modification ou de la maintenance du Kindle.**
- ✗ **Dommage, panne ou Vol d'un Kindle dont le numéro de série a été enlevé, altéré ou modifié.**
- ✗ **Vol non déclaré à une autorité de police locale du pays où il a été volé dans les 48 heures (ou dès que cela est raisonnablement possible, si ce n'est pas possible de le faire dans les 48 heures) à compter de la découverte du Vol.**
- ✗ **Perte d'un Kindle couvert par le Plan lorsque vous l'avez perdu par inadvertance (il n'a pas été volé).**
- ✗ **Absence de Déclaration de Sinistre auprès de Canopy dans les trente (30) jours à compter de votre connaissance du dommage, de la panne ou du Vol de votre Kindle.**

Durée – Résiliation

Le Plan et les garanties prennent effet à compter de la date à laquelle vous avez souscrit au Plan, telle qu'indiquée dans votre Certificat d'Assurance à moins que le Kindle d'origine vous ait été expédié par Amazon à une date ultérieure, auquel cas le Plan et les garanties prennent effet à compter de la date à laquelle le Kindle d'origine vous a été expédié par Amazon, telle qu'indiquée dans votre Certificat d'Assurance. Vous acceptez expressément que la couverture prenne effet à compter de cette date.

Vous êtes couverts par le Plan pendant toute sa Durée. A l'expiration de la Durée du Plan, le Plan prend fin et vous ne bénéficiez plus de la couverture et en conséquence, vous ne pouvez plus faire de nouvelle Déclaration de Sinistre au titre du Plan.

Vous pouvez mettre fin au Plan à tout moment en appelant Canopy au 800 94 8035 (numéro gratuit à partir d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche 365 jours par an (et ce sans préjudice de votre droit de renonciation défini à l'article "Droit de renonciation"). Les conditions de remboursement suite à une demande de résiliation sont les suivantes :

- ✓ si la résiliation intervient dans un délai de 90 jours à compter de la prise d'effet du Plan, vous serez intégralement remboursé de la prime, sous réserve de l'absence de Sinistre Indemnisé pendant cette période de 90 jours. Si pendant cette période vous avez bénéficié d'un Sinistre Indemnisé, vous ne recevrez aucun remboursement de la prime.
- ✓ si la résiliation intervient après une période de 90 jours à compter de la prise d'effet du Plan, nous calculerons la prime au prorata de la période pendant laquelle vous avez été couvert et nous vous rembourserons la différence, sous réserve de l'absence d'un Sinistre Indemnisé. Si avant la date d'enregistrement de votre demande de

résiliation vous avez bénéficié d'un Sinistre Indemnisé, vous ne recevrez aucun remboursement de la prime.

Le Plan expire à la date à laquelle votre résiliation est enregistrée.

Le Plan prend automatiquement fin en cas de disparition ou de destruction totale de votre Kindle qui ne résulte pas d'un Sinistre Indemnisé au titre du Plan.

Couverture mondiale

Le Plan s'applique même si votre Kindle est endommagé, est devenu défectueux ou est volé hors de France. Toutefois, l'Appareil de Remplacement sera exclusivement envoyé à une adresse postale située en France.

Transfert

Le Plan peut être transféré à toute personne de votre choix si vous lui donnez votre Kindle, mais le Plan ne peut pas être transféré sur un autre produit. Si vous souhaitez transférer le Plan à une autre personne, veuillez appeler Canopy au 800 94 8035 (numéro gratuit à partir d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche 365 jours par an.

Droit de renonciation

Conformément à l'Article L.112-2-1 du Code des assurances, vous disposez d'un délai de 14 jours francs à compter de l'adhésion au Plan sur le site internet www.amazon.fr pour y renoncer, sans motif ni pénalité. Votre droit de renonciation cesse si, avant l'expiration du délai légal, vous sollicitez la mise en œuvre du Plan en effectuant une Déclaration de Sinistre. Vous pourrez cependant résilier la garantie dans les conditions prévues à l'article "Durée – Résiliation" ci-avant.

Vous pouvez renoncer au Plan :

- ✓ par téléphone: en appelant Canopy au 800 94 8035 (numéro gratuit d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche, 365 jours par an ; ou
- ✓ par courrier/ email : en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à NEWAsurion Europe Limited – Canopy – CDV 41890 – 350 Chemin Pré Neuf – 38350 La Mure – France ; ou un email à new-asurion-canopy@amazon.fr, respectivement libellé par exemple comme suit :

*"Je soussigné ... (M./Mme, nom/prénom) déclare que je renonce au Canopy Protection Plan souscrit le [***] sur le site internet www.amazon.fr, police n°[***] (inscrire le numéro figurant sur le Certificat d'Assurance).*

*Date [***]Signature [***]"*

La prime vous sera alors remboursée dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de votre appel, votre lettre de renonciation ou de votre email. La renonciation met fin au Plan et aux garanties prévues par le Plan.

Réclamations

Si vous souhaitez faire une réclamation concernant votre Plan, vous pouvez contacter Canopy au 800 94 8035 (numéro gratuit à partir d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche 365 jours par an. Nous mettrons tout en œuvre pour vous répondre rapidement.

Vous pouvez également envoyer une lettre (en français) à :

NEWAsurion Europe Limited – Canopy
Service des Réclamations
CDV 41890
350 Chemin Pré Neuf
38350 La Mure
France

ou un email à canopy@amazon.fr

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez contacter l'Assureur en envoyant un courrier (en français) à :

Liberty Mutual Insurance Europe Limited – Canopy
Third Floor, 2 Minster Court
Mincing Lane
London, EC3R 7YE
United Kingdom

Si vous n'êtes toujours pas satisfait de la réponse, vous pouvez contacter directement (en français) :

- ✓ le *Financial Ombudsman Service* (Médiateur des services financiers en Grande-Bretagne)

Par courrier : South Quay Plaza, 183 March Wall, London E14 9SR, Grande-Bretagne ou par téléphone (à partir de l'Europe) : au +20 7964 0500; par fax : +20 7964 1001; par e-mail : complaint.info@financial-ombudsman.org.uk

Pour en savoir plus : <http://www.financial-ombudsman.org.uk/>

Vous devez les contacter dans un délai de 6 mois à compter de la réception de notre réponse finale à votre réclamation.

Nous (mais pas vous) sommes tenus par toute décision du *Financial Ombudsman Service* (Médiateur des services financiers en Grande-Bretagne). Cela n'affecte pas ou ne porte pas préjudice à votre droit de saisir un Tribunal.

Loi applicable - Prescription

Le Plan et les relations précontractuelles sont soumis au droit français et la langue française sera utilisée dans nos relations. Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du Plan sera de la compétence des juridictions françaises.

Toute action dérivant du Canopy Protection Plan est prescrite conformément aux dispositions des Articles L.114-1 à L.114-3 du code des assurances.

Conformément à l'article L.114-1 du code des assurances : "Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Toutefois, ce délai ne court : 1° En cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ; 2° En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là. Quand l'action de l'assuré contre l'assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'assuré ou a été indemnisé par ce dernier...".

Par ailleurs, et conformément à l'article L.114-2 du code des assurances : "La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription (reconnaissance par une partie du droit de l'autre partie, demande en justice – même en référé, mesures conservatoires, l'interpellation faite au(x) débiteur(s) – par une demande en justice ou par un acte d'exécution forcée – ou la reconnaissance par le(s) débiteur(s) du droit de celui contre lequel il prescrivait) et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'assureur à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à l'assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité".

Enfin, et conformément à l'article L.114-3 du code des assurances : "Par dérogation à l'article 2254 du Code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci".

Informations sur la Protection des Données Personnelles

Dans le but de gérer cette assurance, NEWAsurion Europe Limited ("Canopy") enregistré en tant que responsable de traitement informatique de données personnelles en Grande-Bretagne, traite des données

personnelles vous concernant. Quand vous souscrivez ou faites une déclaration au titre de votre Plan, vous fournissez des données personnelles à Amazon. Amazon transmet ces informations à Canopy qui transmet également ces données à l'Assureur. Pour toute information complémentaire concernant le traitement de vos données personnelles par Amazon, veuillez consulter le site : www.amazon.fr/privacy. Pour toute information supplémentaire concernant le traitement de vos données personnelles par l'Assureur, veuillez consulter le site : <http://www.liueurope.com/privacy-policy>. Cette section détaille comment Canopy et l'Assureur utilisent et protègent toute information personnelle que vous donnez à Canopy ou à Amazon lorsque vous souscrivez au Plan ou faites une Déclaration de Sinistre au titre du Plan.

Quelles Données Personnelles sont collectées ?

Canopy peut collecter des données directement de vous ou d'Amazon, et l'Assureur peut recevoir de Canopy les données suivantes :

- ✓ Votre nom et vos coordonnées (y compris votre adresse, votre adresse mail et votre numéro de téléphone) et toute autre information complémentaire que vous nous avez fournie ou que vous avez fournie à Amazon ;
- ✓ Le numéro de police ;
- ✓ Le numéro de série du Kindle ;
- ✓ Les informations fournies au moment de votre souscription ou lors d'une Déclaration de Sinistre au titre du Plan ; et
- ✓ Les enregistrements de toutes les correspondances échangées en lien avec une réclamation (contre nous ou contre Amazon).

Vous avez le droit de demander des précisions et de corriger tous les données personnelles que Canopy détient vous concernant. Si vous voulez une copie des informations vous concernant en notre possession ou si vous souhaitez poser une question concernant notre utilisation de vos données, veuillez nous contacter au 800 94 8035 (numéro gratuit à partir d'un téléphone fixe) de 7h00 à 21h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 19h00 le dimanche 365 jours par an.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des raisons légitimes. Néanmoins, si vous deviez choisir d'exercer ce droit, nous pourrions renoncer à maintenir l'assurance. Dans ce cas, vous reconnaissez être informé et vous acceptez qu'une telle opposition au traitement de vos données puisse avoir pour conséquence la résiliation de votre Plan. Dans ce cas, Canopy et l'Assureur n'encourront aucune responsabilité envers vous concernant tout dommage quel que soit sa nature.

Utilisation de vos Données Personnelles

Canopy et l'Assureur utilisent vos données pour :

- ✓ Confirmer votre identité ;
- ✓ Gérer votre Plan ;
- ✓ Traiter et prendre des décisions concernant toute Déclaration de Sinistre au titre du Plan ;
- ✓ Partager des données avec l'Assureur et Amazon y compris afin de gérer le Plan et toute Déclaration de Sinistre au titre du Plan ;
- ✓ La tenue de registres/ archives internes ;
- ✓ Améliorer nos produits et services ;
- ✓ Enregistrer toutes les informations relatives à une Déclaration de Sinistre sur les bases de données et les registres appropriés à des fins de détection de la fraude, et contacter la police pour vérifier le numéro de plainte en relation avec votre Déclaration de Sinistre ;
- ✓ Analyses statistiques ; et

- ✓ Se conformer aux obligations légales ou réglementaires ou ce qui est autorisé ou requis par la loi ou toute procédure légale.

En souscrivant au Plan, vous confirmez avoir donné à Canopy :

- ✓ Des informations exactes vous concernant ou concernant votre Kindle ;
- ✓ La permission d'échanger avec vous des informations relatives à votre Plan, par votre Kindle, par SMS, par email ou par écrit en utilisant vos coordonnées.

Avec qui vos informations sont-elles partagées ?

En gérant votre Plan, Canopy partage vos données personnelles avec :

- ✓ L'Assureur ;
- ✓ Amazon, dans la mesure où Amazon est amené à être en contact avec vous concernant votre Plan et toute Déclaration de Sinistre effectuée au titre du Plan et dans la mesure où Amazon traite vos données personnelles pour ses propres besoins en tant que Responsable de traitement informatique de données personnelles, tel que défini sur le site internet www.amazon.co.fr/privacy, y compris dans le but de gérer sa relation client avec vous ;
- ✓ Les sociétés du groupe ou toute société tierce se portant acquéreur de tout ou d'une partie de Liberty Mutual Insurance Europe Limited, Amazon ou NEWAsurion Europe Limited ;
- ✓ Les sociétés qui peuvent être utilisées pour surveiller les performances de Canopy ou de l'Assureur, faire des recherches, créer des statistiques et prévenir ou détecter le crime ;
- ✓ Les prestataires de services autorisés de Canopy et de l'Assureur (cf. ci-dessous pour des informations complémentaires sur ce point) ; et
- ✓ Tout autre tiers dans la limite de ce qui est requis ou permis par la loi.

L'Assureur partage des données avec Canopy dans la mesure où cela est nécessaire à la gestion du Plan par Canopy.

Si vos informations personnelles sont partagées avec des tiers, ce partage sera fait conformément à la loi applicable en matière de protection de données.

Vos informations personnelles sont à la disposition des prestataires de services autorisés de Canopy et des fournisseurs tiers qui effectuent certains services en notre nom comme par exemple des services de maintenance et de support informatique ou la fourniture de service d'hébergement. Ces prestataires de service peuvent avoir accès aux informations personnelles nécessaires à l'exercice de leurs fonctions en notre nom mais ne sont pas autorisés à partager ou utiliser de telles informations à d'autres fins. Ces prestataires de service peuvent se situer dans des pays étrangers mais si une information est transférée à l'étranger, vos informations personnelles seront protégées conformément aux dispositions ci-dessous.

Canopy et l'Assureur peuvent transmettre vos données personnelles :

- ✓ Lorsque cela a été exigé par une décision de justice ou sur la demande d'un organisme officiel ou de toute agence gouvernementale, afin d'établir ou d'exercer les droits légaux de Canopy ou de l'Assureur, de défendre une action en justice ou si cela est requis ou autorisé par la loi applicable et/ou réglementation.
- ✓ Lorsque Canopy ou l'Assureur estime que la transmission est pertinente au vu de l'examen, de la prévention ou de toute action relative à une activité illégale, à la suspicion d'une fraude, ou de tout autre acte répréhensible ; la protection et la défense des droits, de la propriété ou de la sécurité de notre groupe de sociétés, de nos clients, de nos équipes, de nos fournisseurs ou autres ; de se conformer à la loi applicable ou de coopérer avec un organisme officiel, ou d'appliquer

les conditions générales ou tout autre contrat de Canopy ou de l'Assureur.

Toute information personnelle fournie par Amazon ou par vous sera partagée avec les sociétés de groupe Canopy ou de l'Assureur et avec les sociétés de groupe Amazon afin que chaque groupe de sociétés puisse respectivement prendre en charge ses relations avec vous. Partager ces informations permet à chacune de ces sociétés de mieux comprendre vos besoins, de faire fonctionner votre Plan et de fournir des produits conformément à vos attentes.

Mes informations personnelles seront-elles transférées à l'étranger ?

Vous êtes expressément informés, et vous acceptez expressément que – dans le cadre du traitement de données personnelles fournies par Amazon ou par vous-même à Canopy – il peut être nécessaire d'exporter/ de transférer des données en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE) dans des pays n'offrant pas un degré de protection adéquat des informations personnelles. Ces destinataires auront accès à l'ensemble des données nécessaires à la délivrance et à la gestion de votre Plan. Dans une telle hypothèse, Canopy et l'Assureur prendront les mesures nécessaires pour que ces données personnelles bénéficient d'un niveau de protection suffisant.